

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS
En date du lundi 11 août 2025 à 18h**

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine - Mme LINTZ Ghislaine – M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Secrétaire de séance : M. PINEDE Jean-Marie

Date de convocation : 07/08/2025

Préambule : approbation du compte-rendu de la dernière réunion du CM

- **Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 et n°2,**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Saint Pierre dels Forcats souhaite ouvrir à l'urbanisation :

- une partie de la zone 3AU, située à l'extrémité Est du village au lieu-dit « Lous Escoumails ». Cette zone 3AU sera classée après modification dans un nouveau sous-secteur, ouverte immédiatement à l'urbanisation.

- une partie de la zone 2AU située sur la frange Ouest du village, et ainsi permettre la réalisation, à court/moyen terme, d'une ou plusieurs opérations d'aménagements d'ensembles afin de satisfaire les objectifs de production de logements principaux et permanents et de permettre la réalisation d'équipements publics.

Le conseil municipal approuve l'engagement d'une procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité n°1 et n°2 du PLU en application du Code de l'urbanisme.

- **Rétrocession de voirie à la commune**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la parcelle A955, située rue des Sorbiers avait fait l'objet, le 1er août 2013 d'une déclaration d'abandon de terrain à la commune de Saint Pierre Dels Forcats, par son propriétaire lotisseur. Les procédures engagées en 2014 et 2016 auprès de la DDTM sont restées vaines. Afin de régulariser cette situation, la succession du lotisseur propose de céder cette parcelle de voirie à la commune.

Le conseil municipal valide ces propositions de régularisations. Madame Ghislaine LINTZ étant intéressée à l'affaire, n'a pas participé au débat et au vote, elle a quitté la salle.

- **Régularisations foncières de l'ancien lotissement rue des Isards, cessions parcelles du domaine privé communal**

Monsieur le Maire présente la demande de régularisation foncière de la copropriété rue des Isards portant sur 167 m² à céder à la commune et 167 m² à céder à la copropriété.

Quatre propriétaires demandent également une régularisation foncière en rachetant les surfaces concernées à la commune. Le nouveau tracé du géomètre a été validé.

Le conseil municipal valide ces propositions de régularisations. Les actes authentiques seront établis par Maître Pierre-Louis BOBO, Notaire à Prades.

- **Achat de terrain, impasse des églantiers**

Une proposition de prix doit être étudiée.

- **Demande de prêt pour acquisition foncière**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'acquisition foncière de la parcelle cadastrée A271, zone UB dans le PLU, d'une superficie de 3715 m². Le prix d'achat proposé est de 96 000 €.

Afin de permettre à la commune d'acquiescer ce bien, la mise en place d'un emprunt à hauteur de 100 000 € auprès du Crédit Agricole est sollicitée.

Le conseil municipal valide ce contrat de prêt.

- **Recensement 2026, désignation d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de nommer un coordonnateur communal ainsi qu'un agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2026.

Le conseil municipal valide les propositions.

- **Affouage 2026**

Les parcelles déterminées pour le marquage des lots 2026 sont les parcelles 33A et 4R.

Les tarifs et modalités d'inscription restent inchangés.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

- **Autorisation de pose de dispositif de capture pour baguage d'oiseaux migrateurs, secteur « Rusclayne »**,

Monsieur le Maire présente la demande de l'ONF d'une mise en place de dispositifs de capture en vue du baguage des oiseaux migrateurs, sur la parcelle communale B 693.

Cette autorisation est demandée pour le suivi des oiseaux migrateurs par le baguage sur le Col de Perche.

La proposition est validée par le conseil municipal.

- **Solidarité en faveur des communes sinistrées par l'incendie des Corbières**

Le conseil municipal valide la contribution de la commune à soutenir les communes audoises impactées en faisant un don d'un montant de 1 500 € à l'Association des Maires de l'Aude.

- **Motion en faveur de la reconnaissance officielle du catalan par l'Union européenne**

Le conseil municipal valide son soutien à la demande de reconnaissance du catalan comme langue officielle de l'Union européenne en adoptant la motion.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21h.

Le Maire,
Pierre BLANQUE



Le secrétaire de séance,
Jean-Marie PINEDE

